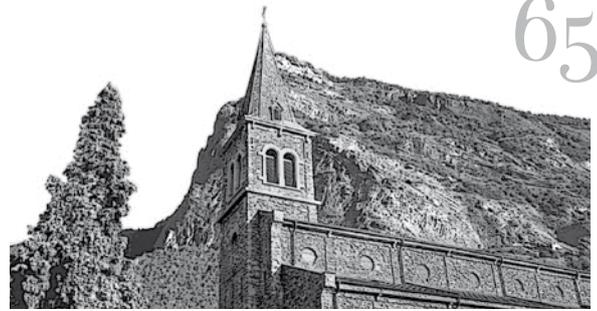


Info Leytron

Journal de la Municipalité de Leytron



LE MOULIN : Une nouvelle structure de soins et d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes

Le 3 Janvier 2012, un nouveau centre de jour pour personnes âgées dépendantes a ouvert ses portes à Fully. La commune de Leytron, en collaboration avec La Fondation Sœur Louise Bron, propose cette structure d'accueil et de soins à ses citoyens. Le centre de jour Le Moulin est un lieu de rencontres enrichissantes et valorisantes avec une ambiance apaisante et sécurisante, une attention particulière est apportée au bon suivi des soins infirmiers et surtout un accueil dans le respect et la bienveillance.

La mission de ce Centre de Jour est de **contribuer au maintien à domicile** des personnes âgées, de lutter contre leur isolement en favorisant l'intégration dans un réseau social et de soutenir leur entourage. Il a pour objectif de promouvoir l'autonomie ainsi que le mieux-être des utilisateurs. Il doit être un espace d'écoute, de partage et de conseils à la personne âgée et à ses proches.

D'une capacité d'accueil de 15 places, le Centre de Jour Le Moulin est destiné aux personnes au bénéfice d'une rente AVS qui souffrent d'affections gériatriques ou psychogériatriques et qui voient leur autonomie se limiter pour des raisons cognitives, psychiques ou physiques, comme on peut les rencontrer lors de la maladie d'Alzheimer, de la démence précoce, des troubles de l'humeur liés à la solitude et l'isolement ou à une hémiplégié.

Ces prestations s'adressent principalement aux populations de **Fully, Charrat, Leytron et Saillon**, mais les habitants des communes avoisinantes peuvent également en profiter. Dans un premier temps le Centre sera ouvert 4 jours par semaine du mardi au vendredi durant toute l'année. La prise en charge est assurée par une équipe multidisciplinaire formée en psycho-gériatrie et est composée d'une infirmière, d'animateurs et d'assistants en soins.

Le tarif journalier est de Fr. 90.— et comprend les prestations d'hôtellerie et en particulier le repas de midi et les collations. Les habitants de Leytron bénéficient d'une aide financière de la commune de Leytron de Fr. 20.— qui diminue la participation au prix de cette pension. Une part de la rente d'impotent est également reversée au prorata temporis au Centre de Jour.

Pour tous renseignements :

Adresse : Centre de jour le Moulin, Rue des Condémines 3, 1926 Fully
Tél. 027 / 746 14 51 Fax 027 / 746 31 58
Centremoulin@fully.ch www.foyersoeurlouisebron.ch

■ sommaire :



Page 2 : Structure pour personnes âgées

Adjudications

Le patrimoine revisité - Information préalable

Unipop Leytron - Mardi 21 février 2012 - Carnaval à Ovronnaz

Page 3 : Communication intercommunale : Gravière de la Losentze

Page 4 : Complexe des Muverans - Vente échange Leytron-Saillon

■ Structure pour personnes âgées

En automne 2010, la commission régionale de santé nous avait attribué 25 lits de long séjour et 2 lits de court séjour, attribution validée par le Département de la Santé.

En novembre 2011, et suite aux réflexions de notre commission communale, nous avons sollicité la mise à disposition de 5 lits complémentaires.

Après analyse détaillée de notre dossier, la commission régionale de santé a estimé que notre demande était justifiée et l'a préavisée favorablement.

En date du 23 décembre dernier, le Département des finances, des institutions et de la santé a suivi le préavis de la commission régionale de santé et a décidé de nous octroyer 5 lits de long séjour supplémentaires.

■ Adjudications

Rte de l'Ardévaz /eau	Génie civil	Monnet Guy SA	Fr. 83'110.30
	Appareillage	Thomas & Fils SA	Fr. 41'467.65
Rte cant. / dir. Chamoson	Ingénieur civil	Moret SA-Alpatec SA	Fr. 78'837.50
Turbinage	Génie civil	Gaillard & Fils	Fr. 49'745.80
Torrents	Géomètre	Bessero SA	Fr. 26'600.—

■ Le Patrimoine revisité - Information préalable

Le « Patrimoine revisité », un projet de recherche de l'ECAV – Ecole cantonale d'art du Valais – en collaboration avec la SPL – Sauvegarde du patrimoine de Leytron – a débuté au printemps 2011.

Un an après, l'ECAV va présenter à la population le résultat de ses recherches dès le 21 mars 2012 à la Salle paroissiale et à la salle de la Coop de Leytron.

Le vernissage est fixé au mercredi 21 mars 2012 à 18 h.00. Réservez déjà cette date. Des renseignements complémentaires et de détails vous seront donnés en temps utile.

L'ECAV et la SPL

■ UNIPOP Leytron Mardi 21 février 2012 – Carnaval à Ovronnaz

13h30	départ du bus de Leytron pour Ovronnaz
14h15	arrivée à la Cordée avec possibilité de se faire maquiller
15h15	cortège à travers la station jusqu' à la tente de l'OT

Sous tente, goûter offert, animations musicales !

A l'extérieur pour faire patienter les parents, vin chaud et soupe, tente animée par les Diablats !

Thème du cortège : les bandes dessinées !

Inscription gratuite à l'Office du Tourisme à Ovronnaz !

Les enfants sont bien sûr sous la responsabilité de leurs parents !

Merci aux nombreuses entreprises de la commune pour leur générosité !

Unipop Leytron et Office du Tourisme Ovronnaz

COMMUNICATION INTERCOMMUNALE

Gravière de la Losentze – Commune de Chamoson et de Leytron

Historique récent

En 1965, l'Etat du Valais ainsi que les communes de Chamoson et de Leytron ont concédé à deux entreprises, l'une sur Chamoson et l'autre sur Leytron, pour une durée de 10 ans, l'autorisation d'exploiter du gravier dans le lit de la Losentze sur le territoire des deux communes. Ces dernières perçoivent, en contrepartie, une redevance à part égale pour chaque mètre cube extrait et ceci sans tenir compte de la provenance du matériel.

Depuis 1975, soit à l'échéance de l'autorisation et jusqu'à fin 2008 les exploitations ont poursuivi leur activité, sans concession valable juridiquement (pratique encore fréquente pour de nombreux sites en Valais), chaque commune continuant d'encaisser uniquement les redevances de l'entreprise exploitante sur son territoire.

Litige entre les deux communes

Durant la période 1999 à 2008, la répartition n'était pas équivalente entre les deux communes.

Convention entre les deux communes

Après reconstitution des informations sur les volumes extraits, une convention permettant une répartition équilibrée entre les deux communes a été signée.

La commune de Leytron s'est, à cet effet, retournée directement contre les exploitants pour encaisser sa part des redevances. De ce fait, la commune de Leytron a retiré la procédure engagée contre la commune de Chamoson.

La convention précitée stipule que la Commune de Leytron et la Commune de Chamoson renoncent, l'une envers l'autre, à toutes prétentions au sujet des redevances encaissées ou non encaissées pour les matériaux prélevés avant le 31.12.2008 sur le site de la gravière de la Losentze.

Les deux communes conviennent que le stock de 7000 m³ de gravier déjà extrait soit réparti à 71 % pour la commune de Leytron et à 29 % pour la commune de Chamoson.

Exploitation future du site de la gravière de la Losentze

Les Communes de Chamoson et Leytron s'engagent à régulariser la situation de la gravière et à finaliser la modification de leur PAZ (plan d'aménagement des zones), à savoir :

Zone à aménager / Gravière de la Losentze :

- zone de dépôt et d'exploitation de matériaux,
- zone destinée au dépôt provisoire et au traitement des matériaux extraits de la Losentze.

Les Communes de Chamoson et Leytron s'engagent à conclure une nouvelle convention d'exploitation qui devra porter notamment sur les points suivants :

- la zone d'exploitation autorisée,
- le fait que les prélèvements répondront à des besoins d'entretien et sécuritaire,
- la problématique de la protection des digues des deux communes,
- un partage 50% - 50% des redevances sur les matériaux extraits de la zone d'exploitation autorisée.

Seuls les matériaux issus des crues seront exploités lors des vingt prochaines années et l'extraction des matériaux dans le cours d'eau répondra à des impératifs de sécurité.

COMMUNE DE CHAMOSON

Le Président

Patrick Schmaltzried

COMMUNE DE LEYTRON

Le Président

Patrice Martinet

■ Complexe des Muverans / subvention de la 2e salle de gymnastique

Notre Municipalité, avec l'appui de l'Association régionale du cycle d'orientation de Martigny, avait demandé en début d'année 2011 au Conseil d'Etat, à ce que notre deuxième salle de gymnastique soit admise au subventionnement. En effet, cette salle construite en 2007 est non seulement utilisée par nos sociétés locales, mais également par les élèves des écoles primaires et du cycle d'orientation durant les périodes scolaires.

En séance du 21 décembre 2011 et sur la proposition du Département de l'éducation, de la culture et du sport, le Conseil d'Etat a décidé d'approuver ce projet.

La subvention cantonale a été fixée à Fr. 852'608.—, soit 35 % de Fr. 2'436'024.—

■ Vente échange Leytron - Saillon

Le samedi 29 octobre 2011, s'est tenue la 10e Vente Echange des deux communes à Leytron et un bilan s'impose. Quel bonheur pour les familles de pouvoir vendre ou acheter du matériel, des habits ou des jeux et en plus quand cela rend également service à d'autres personnes. Nous sommes émerveillés à chaque fois de constater la qualité et le parfait état de tous les objets mis en vente.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des bénévoles sérieux et disponibles et qui, par leurs idées, contribuent à chaque édition à l'amélioration de la Vente Echange. Nous tenons à remercier toutes ces personnes et en particulier celles qui nous sont fidèles depuis sa création.

Les deux communes coordonnent les efforts dans le but de renforcer chaque année l'efficacité et la renommée de cette manifestation. Fruit de ce constat, cette organisation sert désormais de référence à plusieurs communes ou associations. Les nombreux remerciements reçus des familles et de l'Association « SOS Enfants de chez nous » nous prouvent que nous devons continuer à organiser cette manifestation dans un esprit de solidarité à notre prochain.

Ci-dessous le récapitulatif des 10 éditions :

